

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le règlement général de voirie du 16 décembre 1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu, la demande de l'association l'E.A.C.C. représentée par M. LEGENDRE, en date du 25 septembre 2023,

Considérant, qu'il y a lieu de réglementer la circulation à l'occasion d'une manifestation ODYSSEA, course et marche qui se déroulera le 8 octobre 2023,

A R R E T E

Article 1

Un sens unique de circulation est mis en place dans le sens de la course et marche, Nord-Sud, sur la VC n°9 route du Moulin Neuf jusqu'à la voie verte.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h sur cette portion de route.

Article 2

La circulation est interdite, sauf pour les véhicules de service, sur le chemin de desserte de la station d'épuration de la Goupillère et son prolongement vers la route du Moulin Neuf.

Article 3

La signalisation routière relative à cette manifestation sera mise à disposition par les Services Municipaux et mise en place par les organisateurs qui en assureront la pose, la dépose et l'entretien.

Article 4

Les prescriptions citées précédemment sont applicables :

- **le dimanche 8 octobre 2023 de 8h00 à 13h00.**

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Intervention et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.
En l'Hôtel de Ville, le

05 OCT. 2023

Mis en ligne le 05/10/2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by several loops and a horizontal stroke.

Alain HUNAUT

